

JOURNÉES D'ÉTUDE AIFI ET FAJEF

en visioconférence

30 SEPTEMBRE

1^{er} OCTOBRE

2021

Programme



La Fédération des associations des juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) et l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI) organisent deux demi-journées d'étude portant sur la violence familiale.

Des modifications importantes à la *Loi sur le divorce* sont entrées en vigueur le **1^{er} mars 2021** au Canada. Plusieurs organismes applaudissent ce qu'ils jugent être une grande avancée. Les modifications visent entre autres à **contrer la violence familiale, à promouvoir l'intérêt de l'enfant et à accroître l'efficacité du système de la justice.**

Les tribunaux doivent désormais tenir compte des risques de violence dans les arrangements pour la garde et l'accès des enfants. De plus, certains termes comme « ordonnance de garde des enfants » ont été remplacés par « ordonnance parentale ». L'objectif est de changer de paradigme selon lequel un parent gagne ou perd la garde de son enfant.

Le ministère fédéral de la Justice a prévu former les avocats et les responsables du

système judiciaire sur les changements juridiques relatifs à la violence familiale et a élaboré du matériel éducatif pour le public.

Les demi-journées d'étude visent à rassembler des intervenants des milieux sociaux et juridiques afin d'**accroître les connaissances pour mieux dépister la violence familiale et améliorer les interventions offertes aux victimes ainsi qu'aux personnes ayant un comportement violent et leurs enfants.**

Ces journées d'étude permettront également de dresser un état des lieux quant au travail qu'il reste à faire, collectivement, pour mieux prévenir, dépister et contrer la violence familiale dans divers secteurs de la société, tout en mettant en lumière ce que chacun peut faire de plus pour y contribuer.

Afin d'alléger la lecture, les heures dans le programme sont celles du fuseau horaire de l'Ontario et du Québec (HAE). Chaque participant doit donc convertir, au besoin, l'heure en fonction de son lieu de provenance. Voici l'heure du début des deux journées d'étude dans les provinces, les territoires ou les pays suivants :

Colombie-Britannique et Yukon	8 h
Alberta, Saskatchewan et Territoires du Nord-Ouest	9 h
Manitoba	10 h
Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	12 h
Terre-Neuve	12 h 30
France et Belgique	17 h
Côte d'Ivoire	16 h

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

Mot de bienvenue

11 h

Lorraine Filion et Rénauld Rémillard,
Co-présidente AIFI et directeur général FAJEF

11 h05 -11 h 35

Le très honorable Richard Wagner, C.P.
Juge en chef de la Cour suprême du Canada

11 h35 -12 h20

Les principales modifications apportées à la nouvelle *Loi sur le divorce* au Canada et entrées en vigueur le 1^{er} mars 2021

Cette présentation sera axée sur le contenu des principales modifications apportées à la nouvelle *Loi sur le divorce*, le contexte ayant mené à leur adoption et les objectifs poursuivis.

L'honorable Pierre J. Dalphond, FCI Arb.
Sénateur, Canada

12 h20-12 h30

Période de questions

Rénauld Rémillard,
Président de séance

12 h30 -12 h45

Pause

12 h 45-14 h

Anne-Marie Therrien,
Présidente de séance

Définition de la violence relationnelle dans le cadre du couple et de la famille, ses formes et conséquences.

Liliana Peronne *psychologue clinicienne, DESS de Psychologie Clinique. Psychothérapeute individuel, et également du couple et de la famille. D.E. de médiatrice familiale. Ancienne responsable du D.E. de médiateur familial à l'I.S.F, Université Catholique de Lyon. Membre fondateur et également Présidente d'honneur du Centre de la Famille et de la Médiation de Lyon. Membre de l'E.F.T.A. ainsi que de la S.F.T.F. et adhérente de l'A.I.F.I.*

Inventaire des outils de dépistage de la violence mis en place pour les médiateurs familiaux du Québec

Violaine Belzile *avocate (1985), médiatrice familiale, civile et commerciale et arbitre accréditée par le Barreau du Québec. Elle pratique depuis plus de 35 ans en cabinet privé à Montréal, Québec, Canada, en droit civil et droit de la famille. Elle est présidente du comité justice participative du Barreau du Québec et présidente du Centre de justice de proximité de la Montérégie. Me Belzile, membre du conseil d'administration de l'AIFI est également directrice de rédaction de la revue scientifique de cette association internationale francophone.*

14 h-14 h30

Période de questions et mot de la fin

Lorraine Filion et Rénald Rémillard,
Co-présidente AIFI et directeur général FAJEF

VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2021

Mot de bienvenue

11 h

Lorraine Filion,
Co-présidente AIFI

11 h05

Jean-Louis Renchon *professeur émérite. Faculté de droit et de criminologie – Institut pour la recherche interdisciplinaire en sciences juridiques. Université catholique de Louvain, Belgique.*

11 h15-12 h 20

Le rôle du juge en matière familiale face à la violence

Julie Guindon,
Présidente de séance

Madame la juge Marie-Claude Bélanger-Richard *Juge à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, admise au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1986, elle a débuté sa carrière comme chercheuse auprès du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick. Par la suite, elle a enseigné à la Faculté de droit de l'Université de Moncton et a occupé le poste de directrice adjointe au Centre international de la common law en français.*

La juge Bélanger-Richard s'est jointe au cabinet Stewart McKelvey en 1992 et a exercé principalement dans les domaines du litige civil, du droit de la famille et du droit des assurances. En 2003, la juge Bélanger-Richard a été nommée conseillère de la reine. En avril 2016, elle s'est associée au cabinet Droit Veritas Law, où elle exerçait uniquement dans le domaine du droit de la famille.

Monsieur le magistrat honoraire Marc Juston *Magistrat honoraire, formateur et médiateur en France, membre de la formation spécialisée dans le champ de la famille du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, France*

En tant que magistrat de l'ordre judiciaire il a beaucoup prescrit des mesures de médiation. Il s'est aussi beaucoup investi dans la formation sur les modes amiables de règlement des différends, et notamment la médiation et la conciliation.

Il continue à s'investir, notamment lors de conférences et colloques, auprès des avocats, des médiateurs, des divers professionnels et

à l'École Nationale de la Magistrature, ainsi qu'à la Faculté de droit d'Avignon. Il a aussi rédigé plusieurs articles sur les thèmes suivants : la résidence alternée, l'emprise de l'aliénation parentale, la médiation familiale dans les hauts conflits, l'expression du désamour en médiation familiale, à quel moment proposer la médiation familiale et la médiation familiale à distance.

Madame la juge Marie-Claude Armstrong *Juge à la Cour supérieure du Québec*

Admise au Barreau du Québec en 1993, elle joint le cabinet Lavery, de Billy et y travaille de 1993 à 2014. Elle est membre depuis 2009 du Comité de liaison avec la Cour supérieure en matière familiale du Barreau de Montréal et elle a été présidente de ce comité en 2013-2014. De plus, elle est membre du Comité de liaison sur l'administration de la justice civile du Barreau de Montréal en 2013-2014 et vice-présidente de l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec de 2003 à 2014.

Elle siège à la Cour supérieure depuis 2014 et agit comme Co-responsable de la formation des juges pour la Chambre de la famille.

Enfin, elle est judicial fellow de l'American College of Trial Lawyers. The Best Lawyers in Canada la reconnaît comme l'un des meilleurs praticiens dans le domaine du droit de la famille depuis 2009 et l'a désignée « Best Lawyers 2014 Lawyer of the Year in Montreal » en droit de la famille.

Les membres du panel de juges discuteront des questions suivantes :

- Quel est le rôle du juge et la pratique dans leur province ou pays dans un litige entre parents séparés où il y a de la violence familiale ?
- Une nouvelle législation où l'intérêt de l'enfant doit être mesuré et évalué en tenant compte de la violence familiale pourrait-elle influencer cette pratique ? Cela pourrait-il nécessiter plus d'expertises ?
- En quoi des modifications à toute loi incitant les juges aux affaires familiales à prendre en compte la violence familiale pourraient changer les décisions de partage du temps parental ?
- Comment le juge intervient-il dans les situations où une partie se représente seule devant les tribunaux et est soumise, par un tribunal criminel, à une ordonnance d'interdiction de communiquer à l'autre conjoint ? Quelle serait la meilleure pratique pour protéger la personne victime de violence qui subit un interrogatoire ou un contre-interrogatoire par la personne ayant des comportements violents ?

12 h 20-12 h 30

Période de questions

12 h 30-12 h 45

Pause

12 h 45-14 h 15

Quelles sont les meilleures pratiques d'intervention auprès de la personne victime, la personne violente et l'enfant exposé à la violence familiale ?

Lorraine Filion,
Présidente de séance

Mario Trépanier est un spécialiste de l'intervention auprès des hommes ayant un comportement violent. Il est coordonnateur à Via L'Anse, au Québec.

Danica Audette et Mikayla Ritchot sont titulaires, respectivement d'un baccalauréat en travail social de l'Université de Saint-Boniface et de l'Université du Manitoba. Elles sont conseillères à Pluri-elles inc., à Winnipeg, au Manitoba.

Kelly Raymond est directrice générale de la Société de l'Aide à l'enfance, à Ottawa, en Ontario. Elle est une spécialiste auprès des enfants exposés à la violence.

14 h 15-14 h 30

Période de questions et mot de la fin

Lorraine Filion et Rénaud Rémillard,
Co-présidente AIFI et directeur général FAJEF

14 h 30-15 h 30

Classes virtuelles pour un café ou un cocktail

Groupe 1 :

Formateurs du 30 septembre 2021 (Me Violaine Belzile, l'honorable Pierre Dalphond, Liliana Peronne et représentant de Justice Canada)

Groupe 2 :

Juges (magistrat honoraire Marc Juston et juge Marie-Claude Armstrong)

Groupe 3 :

Intervenants (Kelly Raymond, Mario Trépanier, Danica Audette et Mikayla Ritchot)

Ce projet a été rendu possible grâce à une contribution financière du ministère de la Justice du Canada dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023.

Date butoir des inscriptions
20 septembre 2021

